



Pendant les années 80, une génération d'éducateurs au mode de vie totalement dérégulé a banalisé la consommation du tabac chez les jeunes

Rubrique : questions - réponses Date de publication : 22 décembre 2017

Bonjour,

Je vous remercie pour vos réponses, je vous livre aussi la chronologie des faits sur le terrain.

Non, la dangerosité du tabac était connue depuis très longtemps, ils ont laissé une population vulnérable s'exposer à ce produit pour des intérêts économiques.

La Loi 1976 n'a pas évité la prolifération du produit, a plutôt fait augmenter la consommation du tabac chez les mineurs, les élèves sont libres de fumer dans les établissements...

Pendant les années 80, une génération d'éducateurs au mode de vie totalement dérégulé ont libéré la consommation du tabac chez les jeunes qui n'avaient pas de point de repères. Ces nouveaux encadrants les ont mis dans des situations dangereuses ce qui a provoqué un milieu ultra-violent après ils ont le culot incroyable de reprocher les effets de leurs actes pseudo-éducatifs.

Les structures ont évolué, les élèves sont libres de fumer dans les locaux avec les adultes, ouverture de lieux de vente de tabac...

La Loi 1992 a été contre-productive, n'a fait que rendre plus agressif les fumeurs dans les endroits où vivent des mineurs.

Les bienveillants sont ostracisés, la qualité de la prise en charge s'est davantage dégradée du niveau des nouveaux arrivants au métier d'éducateur, d'enseignant...

Il y a quelque chose d'absurde quand vous dites qu'il n'existe aucune sanction pénale et administrative concernant ce drame qui touche les adolescents, il faut donc encore modifier les Codes, élargir les champs d'application des articles...

C'est trop dangereux de parler en France pays des Droits de l'Homme !?

Réponse :

Il semblerait que vous fassiez référence à [votre question en date du 13 décembre](#) portant sur la possibilité de mettre en cause la responsabilité pénale et civile des éducateurs qui vendaient du tabac aux élèves dans les années 70-80.

Nous pouvons vous suivre sur le terrain de l'irresponsabilité de l'éducation nationale face au tabac pendant ces années

malgré la connaissance du danger que faisait peser ce produit sur la population. Il nous est, par contre, difficile d'accepter l'idée que les lois de 76 et de 91 aient pu être contre-productives.

Certes, nous sommes obligés de constater que la volonté politique a rarement accompagné ces lois pleines de promesses pour les rendre effectives dans la réalité, mais cela ne doit pas nous empêcher de constater que, sans elles, les énormes progrès réalisés auraient probablement attendu de nombreuses années avant de se produire.

Pour avoir, en de nombreuses occasions, dû défendre en justice, avec succès, du personnel d'enseignement, des élèves ou des parents d'élèves, nous pouvons confirmer les raisons de votre exaspération.